

## 103

## ANALYSER LE COÛT-RENDEMENT

**RECOMMANDATION:** Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, entreprenne en 1981 une analyse qui durera une année et qui visera à établir le coût-rendement du retrait des personnes handicapées des institutions et à cette fin, qu'il établisse:

- le coût actuel des soins donnés aux personnes handicapées dans les établissements;
- le nombre et le pourcentage, actuellement, dans des établissements mais qui pourraient vivre dans leur milieu si elles pouvaient compter sur différents genres de services communautaires et sur un logement approprié.

### ENGAGEMENT PRIS



**Étude de 300 000\$:** Pour faire suite à cette recommandation, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social élabore actuellement un programme de recherche et le Cabinet a approuvé l'affectation de 300 000\$ pour le financer. Le ministère prévoit faire appel à un groupe d'organismes pour effectuer les travaux proprement dits. Il est possible que le Conseil canadien de développement social en soit le groupe directeur, auquel

s'ajouteraient d'autres organismes nationaux et groupes de consommateurs. L'ensemble du projet comprendra la collaboration des provinces.

**Grand nombre:** Le Comité est convaincu qu'un grand nombre de personnes handicapées, hébergées dans des établissements, pourraient vivre en autonomie au sein de la collectivité avec l'aide des services communautaires. Les membres du Comité sont heureux que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ait pris l'initiative d'élaborer un projet de recherche, et ils exhortent tous les organismes intéressés à entreprendre cette étude.

**«S'il peut être établi clairement que le fait de retirer les personnes handicapées des établissements est une mesure bénéfique et rentable, sur une grande échelle, le gouvernement fédéral devrait alors accorder la priorité à une telle mesure.»**